



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles
C(2010) XXX final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative à l'approbation d'un plan global pour des actions humanitaires en Ouganda et à son financement sur le budget général de l'Union européenne

(ECHO/UGA/BUD/2010/01000)

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative à l'approbation d'un plan global pour des actions humanitaires en Ouganda et à son financement sur le budget général de l'Union européenne

(ECHO/UGA/BUD/2010/01000)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et notamment ses articles 2 et 4 et son article 15, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) La situation en matière de sécurité dans les régions du centre-nord de l'Ouganda est demeurée calme, en dépit du fait que l'accord de paix définitif n'ait pas encore été signé.
- (2) Le retour des 1 800 000 personnes initialement déplacées dans les régions du centre-nord de l'Ouganda s'est poursuivi sans heurt, bien que l'immense majorité des camps abritant des personnes déplacées (PDI) dans la région d'Acholi reste à évacuer et que de nombreux individus extrêmement vulnérables aient besoin d'une aide à la réintégration.
- (3) Le lien entre aide d'urgence, réhabilitation et développement demeure un défi important dans le contexte actuel de l'Ouganda.
- (4) La crise humanitaire a atteint une ampleur et une complexité telles qu'elle ne semble pas près de se terminer; il est donc nécessaire d'adopter un plan global qui fournisse un cadre cohérent pour la mise en œuvre des actions humanitaires.
- (5) Pour être acheminée aux populations en difficulté, l'aide humanitaire doit passer par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des organisations internationales, y compris les agences des Nations unies. La Commission européenne devrait donc exécuter le budget en gestion centralisée directe ou en gestion conjointe.

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1.

- (6) Une évaluation de la situation humanitaire amène à la conclusion que le financement, par l'Union européenne, des opérations d'aide humanitaire doit être assuré pendant une période de 18 mois.
- (7) Compte tenu du budget disponible, des contributions d'autres donateurs et de divers facteurs, il est estimé qu'un montant total de 6 000 000 EUR provenant du budget général de l'Union européenne (4 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 01 et 2 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 02) est nécessaire pour apporter, dans la seule région d'Acholi, une assistance humanitaire à quelque 1 227 000 PDI, parmi lesquelles 100 000 continueraient de nécessiter une aide alimentaire. Même si, en règle générale, les actions financées par le présent plan global pourront être cofinancées, l'ordonnateur pourra en autoriser le financement intégral, conformément à l'article 253 des modalités d'exécution du règlement financier.
- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement financier (CE, Euratom) n° 1605/2002², de l'article 90 des modalités d'exécution du règlement financier établies par le règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002³ et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne⁴.
- (9) Conformément à l'article 17, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996, le comité d'aide humanitaire a rendu un avis favorable le 1^{er} mars 2010,

DECIDE:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve le plan global 2010 pour le financement d'actions humanitaires en Ouganda, pour un montant total de 6 000 000 EUR (4 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 01 et 2 000 000 EUR au titre de la ligne 23 02 01) sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, le principal objectif de la présente décision est de fournir assistance et secours humanitaires aux personnes déplacées du centre-nord de l'Ouganda afin de soutenir le processus de retour. Les actions humanitaires sont menées en vue d'atteindre les objectifs spécifiques suivants:

- améliorer la situation humanitaire des personnes déplacées de la région d'Acholi en fournissant une aide à l'évacuation des camps et à la réintégration.

Un montant total de 3 800 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique;

² JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

³ JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

⁴ Décision C/2008/773 de la Commission du 5.3.2008.

- sauver et protéger des vies en garantissant une assistance alimentaire aux personnes déplacées de la région d’Aholi.

Un montant total de 2 000 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 02 est affecté à cet objectif spécifique;

- continuer à renforcer la gestion et la coordination de la réponse humanitaire entre les organisations multilatérales et bilatérales et les organisations non gouvernementales en Ouganda.

Un montant total de 200 000 EUR au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 est affecté à cet objectif spécifique.

3. L’ordonnateur peut décider d’apporter des modifications non substantielles conformément à l’article 90, paragraphe 4, des modalités d’exécution du règlement financier. Par conséquent, en fonction des circonstances, les ressources peuvent faire l’objet d’une nouvelle affectation entre les objectifs spécifiques 1 et 3, pour autant que ces objectifs 1 et 3 soient financés à partir de la même ligne budgétaire et que le montant ne dépasse pas 20 % du montant total de la décision de financement ou 3 000 000 EUR, le montant retenu étant celui atteint le premier.

Article 2

1. La période de mise en œuvre des actions financées au titre du présent plan global commence le 1^{er} mars 2010 et s’étend sur 18 mois. Les dépenses éligibles font l’objet d’un engagement au cours de la période de mise en œuvre de la décision.
2. Si la mise en œuvre d’une action est suspendue pour cause de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, la durée de la suspension n’est pas prise en compte dans la période de mise en œuvre du plan global en ce qui concerne l’action suspendue.
3. Conformément aux dispositions contractuelles régissant les conventions financées au titre du présent plan global, la Commission peut considérer comme éligibles les coûts engagés et supportés après la fin de la période de mise en œuvre de l’action qui sont nécessaires à sa liquidation.

Article 3

1. De manière générale, les actions financées par le présent plan global devraient faire l’objet d’un cofinancement.

Conformément à l’article 253 des modalités d’exécution, l’ordonnateur peut autoriser le financement intégral des actions lorsque cela est nécessaire pour atteindre les objectifs du présent plan global et compte tenu de la nature des activités à entreprendre, de la disponibilité d’autres donateurs ainsi que d’autres circonstances opérationnelles pertinentes.

2. Les actions financées par le présent plan global sont mises en œuvre soit par des organisations sans but lucratif qui satisfont aux critères d’admissibilité et d’aptitude

énoncés à l'article 7 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, soit par des organisations internationales.

3. La Commission exécute le budget:

- soit en gestion centralisée directe, avec des organisations non gouvernementales,
- soit en gestion conjointe, avec des organisations internationales qui sont signataires d'un contrat-cadre de partenariat (CCP) ou de l'accord-cadre financier et administratif CE/ONU (FAFA) et qui ont fait l'objet d'une évaluation basée sur les quatre piliers, conformément à l'article 53 *quinquies* du règlement financier.

Article 4

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission
Membre de la Commission*



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE AIDE HUMANITAIRE - ÉCHO

**Document d'appui à la décision de la Commission sur
l'approbation et le financement d'un PLAN GLOBAL pour les
Actions Humanitaires en Ouganda sur le budget général de
l'Union européenne**

ECHO/UGA/BUD/2010/01000

Table des matières

Document d'appui

	Page
1. Résumé analytique.....	1
2. Contexte et situation.....	1
2.1. Contexte général.....	1
2.2. Situation actuelle.....	2
3. Identification et évaluation des besoins humanitaires.....	2
4. Stratégie proposée par la DG ECHO.....	3
4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques globales de la DG ECHO.....	3
4.2. Impact de la réponse humanitaire précédente.....	4
4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions.....	4
4.4. Évaluation des risques et hypothèses.....	5
4.5. Stratégie de la DG ECHO.....	5
4.6. Durée.....	6
4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique.....	7-8
5. Évaluation.....	9
6. Questions de gestion.....	9
7. Annexes.....	10-14
Annexe 1: Statistiques relatives à la situation humanitaire.....	10
Annexe 2: Carte pays/régions et zones d'intervention de la DG ECHO.....	11
Annexe 3: Liste des opérations précédentes de la DG ECHO.....	12
Annexe 4: Aperçu des contributions des donateurs.....	13
Annexe 5: Liste des abréviations.....	14

1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le maintien de la stabilité dans le centre-nord de l'Ouganda a permis la poursuite du processus de retour de la population déplacée. Bien que la plupart des personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) aient désormais quitté les camps, elles n'ont pas encore obtenu de solutions durables et ont toujours besoin d'un soutien afin de réintégrer leurs villages d'origine ou de trouver des alternatives viables. La situation est très préoccupante pour les individus extrêmement vulnérables, leurs propres communautés demeurant dans l'incapacité de les aider pleinement alors qu'elles continuent elles-mêmes de lutter pour leur autosuffisance. L'objectif du présent plan global est de faciliter l'évacuation et l'éventuelle fermeture des camps de PDI dans la région d'Acholi, située dans le centre-nord de l'Ouganda, tout en parvenant à des solutions durables pour les individus extrêmement vulnérables, grâce à la réintégration de la majorité d'entre eux dans leurs villages d'origine. Le soutien à la réintégration de l'ensemble de la population déplacée sera également envisagé.

Depuis 2006, la Commission a mobilisé, par l'intermédiaire de la direction générale de l'aide humanitaire (DG ECHO), plus de 96 millions d'EUR en faveur du nord de l'Ouganda et figure parmi les principaux donateurs en matière d'assistance humanitaire. Dans le centre-nord de l'Ouganda, la DG ECHO poursuivra sa mission de soutien à la population déplacée, notamment aux individus extrêmement vulnérables, tout en facilitant l'évacuation/la fermeture des camps et en établissant les conditions requises pour des retours volontaires. Les principaux secteurs d'intervention seront la protection, l'aide alimentaire et la réhabilitation des camps, avec un nombre total de 1 227 000 bénéficiaires dans la région d'Acholi. Cette démarche en Ouganda est en phase avec la stratégie adoptée par la DG ECHO pour 2010 (qui tient compte des besoins, du lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) et de la question des droits des enfants et des femmes ainsi que du VIH/sida). L'enveloppe proposée pour le plan global 2010 de la DG ECHO en faveur de l'Ouganda s'élève à 6 millions d'EUR. La durée du plan global est de 18 mois, à compter du 1^{er} mars 2010.

2. CONTEXTE ET SITUATION

2.1. Contexte général

Depuis 1986, le violent conflit qui oppose l'Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army, LRA) au gouvernement du président Museveni a été la cause de souffrances considérables dans les régions d'Acholi, de Teso et de Lango, situées dans le centre-nord de l'Ouganda, et a provoqué le déplacement et l'internement dans des camps d'environ 1,8 million de personnes. Depuis la signature de l'accord de cessation des hostilités le 26 août 2006, ces régions jouissent d'une paix relative, permettant d'amorcer le processus de retour des PDI. Conduits par M. Riek Machar, vice-président du gouvernement du Sud Soudan, ces pourparlers de paix ont été considérés par plus d'un comme la meilleure occasion de mettre fin à la guerre civile qui a ravagé le pays. Néanmoins, l'accord de paix définitif entre la LRA et le gouvernement de l'Ouganda n'a toujours pas été signé et le conflit s'est depuis propagé au Soudan, à la République centrafricaine et à la République démocratique du Congo (RDC), notamment à la suite de la campagne militaire lancée en RDC en décembre 2008 par les Forces de défense populaires de l'Ouganda.

2.2. Situation actuelle

En 2009, la situation sur le plan de la sécurité est demeurée relativement calme dans le centre-nord de l'Ouganda et aucun incident alarmant n'a été signalé. Depuis la levée des dernières restrictions dans le district de Kitgum en avril 2008, il est possible de circuler librement dans tous les territoires du centre-nord de l'Ouganda, ce qui facilite à la fois le processus de retour et l'accès parallèle à l'aide humanitaire. À l'heure actuelle, 1 422 300 PDI en attente d'une solution durable sont officiellement recensées en Ouganda, la fin des déplacements ayant été déclarée dans la région de Lango en juin 2008. En septembre 2009, 276 000 PDI (15 % de la population totale des camps en 2005) occupaient toujours les camps initiaux, tandis que 218 300 autres (12 % de la population des camps en 2005) se trouvaient dans des sites/zones de transit et que 928 000 avaient regagné leurs villages d'origine. Quant au reste des personnes déplacées, la grande majorité (1 227 000, soit 86 %) se trouvait dans la région d'Acholi, la plus durement et la plus longuement touchée par le conflit. On estime que seul un nombre relativement restreint de personnes devraient encore quitter les camps de PDI, ces sites étant d'ordinaire des centres de population installés au siège des sous-comtés et habités à l'origine par environ 10-15 % de la population totale des camps. Bien que pendant les premières années du processus de retour, le déplacement des PDI vers les sites/zones de transit ait généralement constitué une étape intermédiaire, il semble que ce ne soit plus le cas. Néanmoins, parmi les personnes qui doivent encore quitter les camps ou les sites/zones de transit, beaucoup sont considérées comme extrêmement vulnérables. D'autres pourraient ne pas être en mesure de regagner leurs villages d'origine, en raison de la présence de mines antipersonnel ou d'engins non explosés, en particulier dans les zones limitrophes des frontières internationales. Les litiges fonciers ou le fait de ne pas posséder de terres sont peut-être des facteurs qui retiennent certains, mais il se peut que d'autres choisissent de demeurer dans les zones de camps car ils y ont établi leurs moyens de subsistance.

3. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES

La marginalisation historique du nord de l'Ouganda, ajoutée à des décennies de conflit violent, explique l'accès insuffisant aux infrastructures et services de base en dehors des camps de PDI. Le processus de retour a mis en évidence les besoins urgents dans les zones de retour, qui sont autant de freins à la réinstallation et à la réintégration de ces populations fragilisées. La population des PDI dans son ensemble continuera d'avoir besoin d'une aide, sous la forme d'un accès aux services de base tels que l'eau et les soins de santé dans les zones de retour, car sa capacité de résistance est extrêmement limitée en cette période de transition. Cette fragilité ressort du taux élevé de malnutrition aiguë sévère (MAS) dans les districts d'Amuru et de Kitgum et du fort taux brut de mortalité dans les districts d'Amuru, de Gulu et de Pader (voir annexe 1). Le manque d'abris scolaires est également considéré comme une entrave à la réintégration des populations rapatriées, les écoliers n'ayant pas d'autre choix, dans de nombreux villages, que de se réunir sous un arbre pour étudier.

De nombreux individus extrêmement vulnérables, qu'il s'agisse de personnes handicapées ou gravement traumatisées, de ménages dont le chef de famille est une femme ou un enfant, ou encore de personnes âgées, luttent actuellement pour leur survie. Si la plupart préféreraient revenir sur leurs terres, il est vraisemblable que les communautés sur place seraient dans l'incapacité d'en assumer la seule responsabilité, compte tenu des conditions difficiles auxquelles elles doivent faire face. Le HCR estime

qu'environ 10 000 individus extrêmement vulnérables, actuellement présents dans les camps, ont besoin, pour pouvoir réintégrer leurs villages d'origine, d'une assistance spéciale, qui devrait se traduire par la construction de cases/de latrines et/ou un soutien aux moyens de subsistance/à la production de revenus.

En octobre 2009, seuls 6 des 121 camps initiaux de PDI dans la région d'Acholi avaient été officiellement fermés. Il convient de tenir compte, dans la mesure du possible, des enseignements retirés lors de l'évacuation des camps de Lago. Les activités d'évacuation, y compris la réhabilitation de base avec la démolition des cases restantes, le remblayage des latrines inutilisées, l'élimination des déchets non biodégradables dans des fosses à ordures et le nivellement du sol, devraient être entreprises en priorité afin d'atténuer les risques de danger immédiats et les problèmes sanitaires pour les populations restantes. Les activités secondaires peuvent être axées sur la réhabilitation environnementale afin de lutter contre la déforestation (plantation d'arbres) ou la protection des nappes phréatiques par le comblement des forages non exploités.

Une partie de la population continuera d'avoir besoin d'une assistance ou d'une aide alimentaire. D'après le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) relatif à l'Ouganda et datant de septembre 2009, la région d'Acholi se trouvait dans une situation de grave crise alimentaire et de dénuement imputable à la fragilité des populations de retour et aux mauvaises récoltes de 2009, tandis que pour FEWSnet, la région connaissait une insécurité alimentaire de modérée à grave. À la suite d'un atelier organisé en octobre 2008 sur la cessation d'une distribution alimentaire générale, le PAM a constaté que quelque 383 000 PDI continueraient de nécessiter une aide alimentaire durant la période 2010-2011 compte tenu de leur niveau général de sécurité alimentaire. Cependant, en raison de contraintes financières, le PAM a décidé en avril 2009 de mettre fin à la distribution alimentaire générale en faveur des PDI pour fournir des rations alimentaires uniquement aux individus extrêmement vulnérables et soutenir les programmes de lutte contre la malnutrition. Le PAM prévoit d'apporter une ration complète à environ 100 000 individus extrêmement vulnérables, et ce jusqu'à la mi-2010.

Il est évidemment de la plus haute importance que le processus de retour ait un caractère volontaire, comme le précise la stratégie nationale en faveur des personnes déplacées. Afin de garantir le caractère volontaire de ce processus, il semble prudent de continuer à soutenir les activités de protection susceptibles de détecter et de contrecarrer les retours forcés ou d'autres types d'abus dont pourrait être victime la population des PDI. S'agissant des enfants enrôlés dans les forces armées, on estime qu'il reste relativement peu d'Ougandais dans les rangs de la LRA. La LRA étant absente du territoire ougandais, l'on n'a pas constaté de cas récents de recrutement et d'utilisation d'enfants ougandais, ni d'autres violations graves commises contre des enfants par la LRA en Ouganda. Les femmes et enfants ougandais enrôlés dans la LRA continuent toutefois de revenir vers leurs communautés et pourraient donc avoir besoin d'une aide à la réintégration.

4. STRATÉGIE PROPOSÉE PAR LA DG ECHO

4.1. Cohérence avec les priorités stratégiques globales de la DG ECHO

La stratégie proposée dans le cadre du présent plan global est cohérente avec les priorités stratégiques globales de la DG ECHO et avec le classement résultant de l'évaluation globale des besoins et de l'évaluation des crises oubliées, et ce sur trois points:

1. Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD):

Les activités LRRD se sont poursuivies dans le nord de l'Ouganda au cours des trois dernières années et continuent à gagner en importance. Malheureusement, la majorité des programmes de développement doivent encore devenir opérationnels sur le terrain, comme les programmes axés sur le redressement et les moyens de subsistance (ALREP), financés au titre du 10^e FED, et le plan gouvernemental pour la paix, le redressement et le développement en faveur du nord de l'Ouganda (PRDP). La DG ECHO continue à assurer systématiquement la liaison avec les autres services de la Commission et les donateurs, afin d'encourager la mise en œuvre de la politique de la Commission en matière de LRRD, chaque fois que la situation le permet. Entre-temps, les besoins humanitaires demeurent importants dans la région.

2. Approche basée sur les besoins:

Au sein de la DG ECHO, les priorités géographiques sont définies chaque année grâce à une combinaison d'évaluations des besoins effectuées sur le terrain et d'analyses de données globales portant sur des indicateurs humanitaires appropriés (insécurité, réfugiés, PDI, taux de mortalité et de morbidité, exposition aux catastrophes, etc.). Cette approche passe également par un vaste processus de consultation des acteurs et partenaires de l'aide humanitaire.

3. Promotion d'une aide humanitaire de qualité par l'intégration systématique des questions transversales dans ses opérations:

La prise en considération des questions transversales, telles que l'égalité des sexes, l'environnement ou le VIH/SIDA, se fera grâce à leur intégration dans les projets individuels. Il convient également d'accorder une attention particulière aux enfants, aux anciens captifs et aux mères isolées, dans la mesure où ces individus souffrent d'une stigmatisation de la société et sont souvent, en l'absence de capital social personnel, les plus vulnérables.

4.2. Impact de la réponse humanitaire précédente

Depuis 2004, la DG ECHO a beaucoup contribué à l'apport d'une aide continue et efficace dans les zones touchées par le conflit; elle a également répondu aux besoins de base tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé, les produits non alimentaires et elle a amélioré la protection et la coordination de l'assistance humanitaire. La DG ECHO a également continué de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire en développant l'autosuffisance des PDI, grâce à des programmes visant à assurer la sécurité des moyens de subsistance et à des activités génératrices de revenus.

Au cours de la période 2000-2005, les fonds affectés à l'Ouganda par la DG ECHO se sont montés à 42 500 000 EUR. Le financement a été progressivement ajusté et augmenté pour atteindre, entre 2006 et 2008, un total de 75 000 000 EUR comprenant les fonds alloués à l'aide humanitaire générale, à l'aide alimentaire et à la préparation à la sécheresse dans la région de Karamoja. En 2009, l'Ouganda a bénéficié d'une dotation totale de 21 475 000 EUR.

4.3. Coordination avec les activités d'autres donateurs et institutions

Le bureau de la DG ECHO à Kampala joue un rôle actif dans la coordination à divers niveaux (gouvernement – cabinet du Premier ministre, donateurs, communauté humanitaire globale et groupes sectoriels (clusters) individuels). Les structures de coordination s'articulent autour de quatre axes principaux: 1) le volet humanitaire, 2) les pouvoirs publics, 3) les groupes de développement des donateurs et 4) les thèmes politiques des donateurs. La DG ECHO participe régulièrement aux réunions du groupe

des donateurs pour le redressement et le développement du nord de l'Ouganda, du groupe technique des donateurs, du groupe de contact interorganisations et des groupes sectoriels CCGC (coordination des camps et gestion des camps), santé/nutrition, sécurité alimentaire, eau, assainissement, hygiène et protection.

4.4. Évaluation des risques et hypothèses

Les principaux facteurs susceptibles de gêner ou de freiner la mise en œuvre de la stratégie sont les suivants:

- a. la résurgence du conflit armé LRA-gouvernement de l'Ouganda sur le territoire ougandais;
- b. la progression du banditisme armé et des incidents liés aux vols de bétail;
- c. l'existence de litiges fonciers non résolus empêchant les personnes qui rentrent chez elles d'avoir accès à la terre;
- d. l'incapacité des autorités centrales et locales à fournir une aide et un investissement adéquats en matière d'évacuation des camps et d'activités de réintégration;
- e. la lente mise en œuvre des programmes de redressement et d'aide aux moyens de subsistance par les partenaires du développement.

4.5. Stratégie de la DG ECHO

Sur le plan géographique, l'aide humanitaire couvrira principalement la région d'Acholi, dans le centre-nord de l'Ouganda, où les besoins sont considérés comme les plus pressants. Étant donné que le plan national de paix, de redressement et de développement devrait devenir effectif en 2010, avec l'engagement de nombreux fonds destinés au redressement/développement (y compris le programme ALREP de l'UE), le processus de retour de la population des PDI devrait s'achever en 2010-2011, et ce devrait donc être, pour cette crise, la dernière année de financement par la DG ECHO.

La DG ECHO estime qu'il incombe en premier lieu au gouvernement de l'Ouganda d'assurer le bien-être de ses citoyens et encourage donc l'intégration progressive des groupes sectoriels dans les structures gouvernementales de coordination. Une coopération étroite devra être mise en œuvre entre tous les acteurs concernés de l'aide humanitaire et du développement et l'administration au niveau central et à l'échelle des districts afin de permettre une transition harmonieuse vers un développement durable à long terme, basé sur les communautés. Il conviendra peut-être, néanmoins, d'aider à la mise en place de cette coordination en 2010, car les structures administratives locales sont considérées comme encore faibles dans le nord de l'Ouganda.

Le soutien de la DG ECHO sera axé sur l'évacuation des camps de PDI, la protection de la population des PDI, la réintégration et l'assistance alimentaire en faveur des individus extrêmement vulnérables, ainsi que sur la mise en place de solutions durables dans les zones de retour. Le représentant du secrétaire général de l'ONU pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, M. Walter Kalin, a d'ailleurs plaidé en faveur de ses priorités, lors de sa visite de suivi en Ouganda, du 13 au 17 juillet 2009. Les activités de protection et le suivi des mouvements de population sont jugés essentiels pour garantir le caractère volontaire des retours et le respect des droits des PDI, de même qu'un ciblage plus adéquat de l'assistance. L'assistance aux individus extrêmement vulnérables, à la fois en termes de réintégration et d'aide alimentaire, sera fournie sur la base des besoins, quel que soit le lieu (camp, zone/site de transit, village d'origine).

Les interventions dans les zones de retour doivent être compatibles avec l'approche au niveau de la commune et, dans la mesure du possible, s'aligner sur les plans de développement des districts (qui sont, en principe, définis du bas vers le haut, en partant du niveau communal), pour autant que les plans des districts correspondent et satisfassent aux besoins de la région. Les activités de réintégration peuvent inclure le soutien aux services de base et l'établissement d'infrastructures dans les zones de retour, comme l'approvisionnement en eau potable ou la fourniture de soins de santé ou d'abris scolaires d'urgence.

Objectif principal: fournir assistance et secours humanitaires aux personnes déplacées du centre-nord de l'Ouganda afin de soutenir le processus de retour.

Objectifs spécifiques:

1. Améliorer la situation humanitaire des personnes déplacées de la région d'Acholi en fournissant une aide à l'évacuation des camps et à la réintégration.
2. Sauver et protéger des vies en garantissant une assistance alimentaire aux personnes déplacées de la région d'Acholi.
3. Continuer à renforcer la gestion et la coordination de la réponse humanitaire entre les organisations multilatérales et bilatérales et les organisations non gouvernementales en Ouganda.

Volets:

Objectif spécifique 1:

- Réhabilitation des camps de PDI, grâce notamment à des mesures de protection de l'environnement.
- Protection de la population des PDI.
- Soutien à la réintégration des individus extrêmement vulnérables.
- Soutien aux services et infrastructures de base.

Objectif spécifique 2:

- Aide alimentaire en faveur des individus extrêmement vulnérables et soutien aux programmes de nutrition.
- Sécurité alimentaire dans les zones de retour.

Objectif spécifique 3:

- Coordination des activités d'aide humanitaire, avec pour priorités le partage des informations et la planification.

4.6. Durée

La durée de mise en œuvre de la décision est de 18 mois, à compter du 1^{er} mars 2010. Les opérations humanitaires financées au titre de la présente décision doivent être exécutées durant cette période. En raison des incertitudes pesant sur le processus de paix et de la possibilité de nouvelles violences politiques liées aux élections prochaines en Ouganda et au Soudan, une durée de 18 mois est nécessaire pour permettre aux partenaires de la DG ECHO de mettre pleinement en œuvre leurs projets. Les dépenses au titre du présent plan global sont éligibles à partir du 1^{er} mars 2010. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de force majeure ou en

raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des actions d'aide humanitaire.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. À cet égard, la procédure prévue dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4.7. Montant de la décision et matrice de programmation stratégique

4.7.1 Montant total de la décision: 6 000 000 EUR

4.7.2. MATRICE DE PROGRAMMATION STRATÉGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL

Objectif principal	Fournir assistance et secours humanitaires à la population des personnes déplacées du centre-nord de l'Ouganda afin de soutenir le processus de retour.				
Objectifs spécifiques	Montant alloué (EUR)	Région géographique de l'opération	Activités proposées	Résultats escomptés/indicateurs	Partenaires potentiels¹
Objectif spécifique 1: Améliorer la situation humanitaire des personnes déplacées de la région d'Acholi en fournissant une aide à l'évacuation des camps et à la réintégration.	3 800 000	Districts de Gulu, Amuru, Kitgum et Pader.	Réhabilitation des camps de PDI, grâce notamment à des mesures de protection de l'environnement. Protection de la population des PDI. Soutien à la réintégration des individus extrêmement vulnérables. Soutien aux services et infrastructures de base.	1. Nombre de camps de PDI évacués. (115 restants) 2. Mises à jour régulières sur les mouvements de population. 3. Nombre de cas de retours forcés. 4. % d'individus extrêmement vulnérables réintégrés (10 190 d'après les estimations du HCR dans les camps).	<u>Gestion centralisée directe:</u> ACH-ESP, Concern Worldwide, GOAL, IRC-UK, Croix-Rouge néerlandaise, NRC <u>Gestion conjointe:</u> HCR UNICEF
Objectif spécifique 2: Sauver et protéger des vies en garantissant une assistance alimentaire aux personnes déplacées de la région d'Acholi.	2 000 000	Districts de Gulu, Amuru, Kitgum et Pader.	Aide alimentaire en faveur des individus extrêmement vulnérables et soutien aux programmes de nutrition. Sécurité alimentaire dans les zones de retour.	5. % d'individus extrêmement vulnérables recevant une aide alimentaire. 6. MAG < 10 %.	<u>Gestion conjointe:</u> FAO PAM
Objectif spécifique 3: Continuer à renforcer la gestion et la coordination de la réponse humanitaire entre les organisations multilatérales et bilatérales et les organisations non gouvernementales en Ouganda.	200 000	Acholi	Coordination des activités d'aide humanitaire, avec pour priorités le partage des informations et la planification.	7. Nombre de groupes sectoriels intégrés dans les structures gouvernementales de coordination	<u>Gestion conjointe:</u> OCHA
Évaluation des risques	La situation en matière de sécurité a été analysée par les partenaires avant l'acheminement de l'aide.				
Hypothèses	Aucune détérioration majeure de la situation sur le plan de la sécurité. La situation climatique demeure stable. La planification d'urgence est effectuée lors de la phase de conception des projets. Les notions de développement durable sont intégrées et appliquées lors de la mise en œuvre. L'accès par route aux zones de retour est acceptable. Les partenaires du développement progressent dans la mise en œuvre des programmes de redressement et d'aide aux moyens de subsistance.				
Coût total	6 000 000				

¹ Acción Contra el Hambre (ESP), Concern Worldwide (IRL), GOAL (IRL), International Rescue Committee (UK), Het Nederlandse Rode Kruis (NL), Norwegian Refugee Council (NO), Fonds des Nations unies pour l'enfance, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies.

5. ÉVALUATION

En application de l'article 18 du règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est tenue de procéder «régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures». Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO, tels que la protection des enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme et l'égalité des sexes. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après consultation. Ce programme souple peut être adapté et inclure des évaluations non prévues dans le programme initial pour répondre à des événements particuliers ou à un changement de situation. De plus amples informations peuvent être obtenues sur le site suivant:

http://ec.europa.eu/echo/policies/evaluation/introduction_fr.htm.

6. QUESTIONS DE GESTION

Les Actions d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG, des agences spécialisées des Etats-membres et par les organisations de la Croix Rouge sur base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) et par les agences des Nations Unies sur base de l'Accord Cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces Accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/about/actors/partners_fr.htm

Pour les ONG, les agences spécialisées des Etats membres, les sociétés nationales de la Croix rouge et les organisations internationales qui ne répondent pas aux exigences établies par le règlement financier pour la gestion conjointe, les actions seront mises en place par gestion centralisée directe.

Pour les organisations internationales considérées comme partenaires potentiels dans la mise en oeuvre de la Décision, les Actions seront mises en place par gestion conjointe.

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience et les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.

7. ANNEXES

Annexe 1: Statistiques relatives à la situation humanitaire

D'après l'évaluation globale des besoins 2009-2010 réalisée par la DG ECHO, l'Ouganda se situe en 14^e position, avec une note moyenne de 2,56: indice de vulnérabilité = 3, indice de crise = 3 http://ec.europa.eu/echo/policies/strategy_fr.htm

Répartition des PDI dans la région d'Acholi, d'après les indicateurs de suivi du comité IASC, septembre 2009:

		A	B		C		D		
					I	II			
Région	District	Estimation de la population initiale des camps - fin 2005	Estimation de la population des camps (=A-C-D)	Estimation du % restant dans les camps	Estimation des PDI dans les sites de décongestionnement	Estimation des PDI dans les sites/zones de transit source: groupe sectoriel Protection	Estimation du % dans les sites/zones de transit	Estimation du nombre de personnes revenues dans leurs villages d'origine source: groupe sectoriel Protection	Estimation du % dans les villages d'origine
Acholi Source PAM	Amuru	204 000	73 000	36 %		38 000	19 %	164 000	80 %
	Gulu	257 000	23 000	9 %		23 000	9 %	191 000	74 %
	Kitgum	310 000	49 000	16 %		83 000	27 %	196 000	63 %
	Pader	339 000	39 000	12 %		73 000	22 %	275 000	81 %
	Total Acholi	1 110 000	184 000	17 %		217 000	17 %	826 000	74 %

Individus extrêmement vulnérables présents dans les camps et ayant besoin d'une aide à la réintégration selon le HCR, octobre 2009:

DISTRICT			CATÉGORIE							TOTAL
District	Sexe féminin	Sexe masculin	Personnes souffrant d'un handicap	Personnes se trouvant dans un état pathologique grave	Parents isolés	Enfants non accompagnés ou séparés	Personnes âgées à risque	Femmes à risque	Autres	TOTAL
Gulu	1 271	627	159	181	226	80	217	128	0	1 898
Amuru	1 808	1 599	685	599	580	62	1 021	374	38	3 407
Kitgum	2 283	889	823	470	400	3	1 244	143	89	3 172
Pader	1 080	633	673	291	203	25	325	49	147	1 713
Total	6 442	3 748	2 340	1 541	1 409	170	2 807	694	274	10 190

Données relatives à la nutrition et à la mortalité:

Sous-région d'ACHOLI – PAM (juillet 2009)				
OMS, 2005	Kitgum	Pader	Amuru	Gulu
MAG	7,4	4,7	8,5	5,1
MAS	1,7	0,5	2,2	1,1
Taux bruts de mortalité (décès/10 000/jour)	0,55	0,85	0,84	0,87

Annexe 2: Carte de pays et emplacement des opérations de DG ECHO



Annexe 4: Aperçu des contributions des donateurs

Donateurs en Ouganda les 12 derniers mois

1. Les Etats Membres de l'UE (*)		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	300,000	DG ECHO	26,475,000		
Belgique	500,000	Other services			
Bulgarie					
Chypre					
Républic tchèque	200,000				
Danemark	415,974				
Estonie					
Finlande	1,900,000				
France	300,000				
Allemagne	5,630,000				
Grèce					
Hongrie					
Irlande	378,128				
Italie	4,641,000				
Lettonie					
Lituanie					
Luxembourg	650,000				
Malte					
Pays-Bas	5,337,009				
Pologne					
Portugal					
Romanie					
Slovaquie					
Slovenie					
Espagne	400,000				
Suède	1,951,703				
Royaume-Uni	6,919,770				
Sous-total	29,523,584	Sous-total	26,475,000	Sous-total	0
		Grand total	55,998,584		

Date : le 14 Octobre 2009

(*) Source: DG ECHO 14 Points signalant pour les Etats Membres: <https://webgate.ec.europa.eu/hac>

Les cellules vides indiquent qu'aucune information ni contribution sont disponibles.

Annexe 5: Listes des abréviations

ACH	Accion Contra el Hambre
ALREP	Agriculture and Livelihoods Recovery Programme under 10 th EDF
CAP	Consolidated Appeals Process
CPC	Child Protection Committee
CCCM	Camp Coordination and Camp Management
DDHS	Director of the District Health Service
DG DEV	Development Directorate General of the European Commission
DG ECHO	Humanitarian Aid Directorate General of the European Commission
EC	European Commission
EDF	European Development Fund
EFSA	Emergency Food Security Assessment
EU	European Union
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations
KALIP	Karamoja Livelihood Programme under 10 th EDF
GAM	Global Acute Malnutrition
GBV	Gender-based Violence
GNA	Global Needs Assessment
GoU	Government of Uganda
GP	Global Plan
HIV/AIDS	Human Immuno-Deficiency Virus/Acquired Immuno-Deficiency Syndrome
HTD	Humanitarian technical Donor
IASC	Inter-Agency Standing Committee
IPC	Integrated food security Phase Classification
IRC	International Rescue Committee
ICRC	International Committee of the Red Cross
IATC	Inter-Agency Technical Committee
JMC	Joint Monitoring Committee
IDP	Internally Displaced Person
ITN	Insecticide Treated Nets
LRA	Lord's Resistance Army
LRRD	Linking Relief, Rehabilitation and Development
MoH	Ministry of Health
NFI	Non-Food Item
NGO	Non-Governmental Organisation
NUREP	Northern Uganda Rehabilitation Programme
OCHA	UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
PRDP	Peace, Recovery and Development Plan
PMC	PRDP Monitoring Committee
RDD	Regional Drought Decision
SAM	Severe Acute Malnutrition
UN	United Nations
UNICEF	United Nations Children's Fund
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNDP	United Nations Development Programme
WASH	Water, Sanitation and Hygiene
WFP	World Food Programme
WHO	World Health Organisation